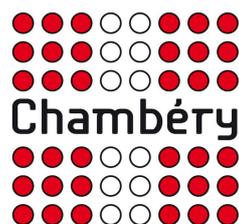


DOSSIER DE PRESSE

LE CEDEZ LE PASSAGE CYCLISTE  
AU FEU ROUGE



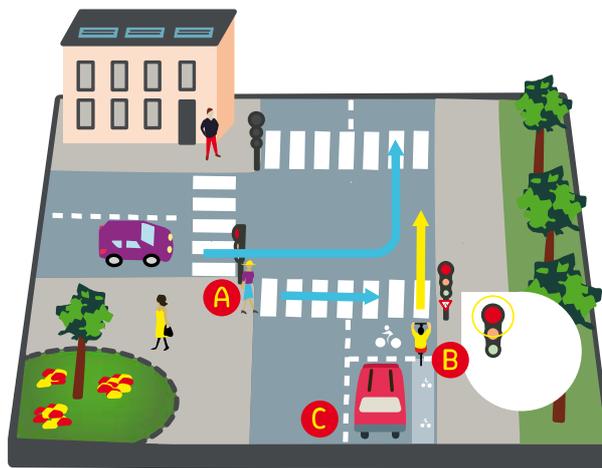
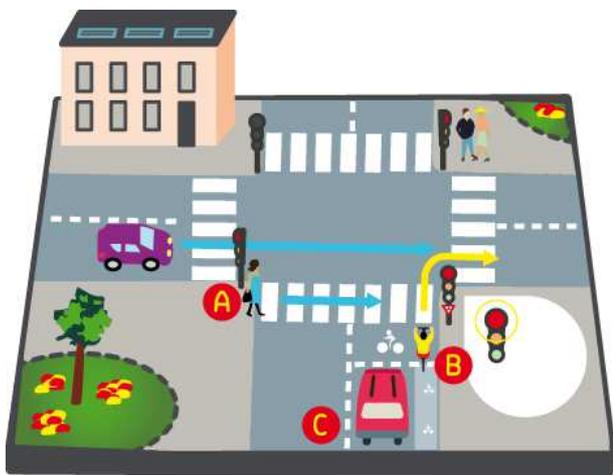
## Une nouvelle action en faveur des déplacements à vélo

La Ville de Chambéry et Chambéry métropole engagent une nouvelle action qui rendra plus attractive encore la pratique du vélo. Dans le courant du mois de juin, un panneau « cédez-le-passage cycliste au feu rouge » a été mis en place à certains carrefours, permettant au cycliste de passer lorsque le feu est rouge, tout en laissant bien sûr la priorité aux piétons et aux véhicules pour lesquels le feu est vert. Une manière d'éviter certains arrêts répétés, et de rendre les trajets plus fluides et plus rapides.

Cette nouvelle signalisation, permet de favoriser la pratique du deux-roues tout en assurant la sécurité de tous les usagers de l'espace public.

Attention, cette nouvelle disposition ne s'appliquera qu'aux carrefours munis des nouveaux panneaux « cédez-le-passage cycliste au feu rouge », selon le principe ci-dessous :

### Le principe :



- A** PIÉTONS :  
Quand le feu est vert, vous pouvez traverser, vous êtes prioritaires vis-à-vis des cyclistes.
- B** VÉLOS :  
A l'approche du panneau, vous ralentissez et cédez le passage à tous les autres usagers avant de tourner à droite (carrefour en «+») ou de continuer tout droit (carrefour en «T»)  
Attention aux piétons qui traversent et aux voitures qui viennent de la gauche !
- C** VOITURES, DEUX ROUES MOTORISÉS, VÉHICULES LOURDS :  
Ce panneau ne vous concerne pas, le feu est rouge, vous restez à l'arrêt !

Contacts presse **Jean-Marc Brun**, Cabinet du Maire, directeur adjoint  
[jm.brun@mairie-chambery.fr](mailto:jm.brun@mairie-chambery.fr) . 04 79 60 23 92 . Fax : 04 79 75 23 00

Nous joindre **Ville de Chambéry** . Hôtel de Ville . BP 1105 . 73011 Chambéry CEDEX  
[www.chambery.fr](http://www.chambery.fr) . 04 79 60 20 20 . [chambery@mairie-chambery.fr](mailto:chambery@mairie-chambery.fr)

Pour ajouter un contact ou modifier le pied de page, cliquer sur cette partie de texte (ou aller dans « affichage » et cliquer sur « en-tête et pied de page ») et modifier le texte. Pour fermer, cliquer en dehors de la zone en pointillés ou sur « fermer » dans la fenêtre « en-tête et pied de page »

## Ce que dit le code de la route

Le décret du 12 novembre 2010 a modifié le Code de la route et offert aux maires la possibilité, dans le cadre de leur pouvoir de police, d'équiper certains carrefours à feux de panneaux « Cédez-le-passage cycliste au feu rouge ».

Le franchissement du feu rouge n'est permis qu'aux feux équipés d'un panneau. En l'absence de panneau, le cycliste doit s'arrêter au feu rouge. Et, dans tous les cas, les cyclistes doivent respecter un « cédez-le-passage » avant de s'engager.

## Les carrefours équipés à Chambéry de cédez-le-passage cycliste au feu rouge courant juin 2013

- Verney / Poste
- Libération
- Allobroges / Gambetta
- Chevaliers Tireurs /Alsace – Lorraine
- Pont de Serbie
- Chevaliers Tireurs / Repos
- Place des Martyrs
- Lémenc/Mérande
- Pont des Carmes
- Centenaire
- Avenue d'Aix-les- Bains
- CD1 Grand Ariétaz
- Ste Rose
- Maché Bernadines
- Maché St Pierre
- RN6 Favorite
- Bordeaux / Buet
- Martinière
- Gambetta / Parent
- Badin / Cartier
- RN6 Biollay

D'autres carrefours seront étudiés ultérieurement pour être équipés dans l'agglomération.

## Financement

Le coût des 21 panneaux, estimé à 3 100 € TTC, est pris en charge par Chambéry métropole. La pose est assurée en par la Ville. Elle est estimée à un coût de 1 600 € TTC.

Chambéry métropole a confié à l'agence écomobilité les études définissant les carrefours où la mise en place des « cédez-le-passage cycliste » serait pertinente.

Contacts presse **Jean-Marc Brun**, Cabinet du Maire, directeur adjoint  
[jm.brun@mairie-chambery.fr](mailto:jm.brun@mairie-chambery.fr) . 04 79 60 23 92 . Fax : 04 79 75 23 00

Nous joindre **Ville de Chambéry** . Hôtel de Ville . BP 1105 . 73011 Chambéry CEDEX  
[www.chambery.fr](http://www.chambery.fr) . 04 79 60 20 20 . [chambery@mairie-chambery.fr](mailto:chambery@mairie-chambery.fr)

Pour ajouter un contact ou modifier le pied de page, cliquer sur cette partie de texte (ou aller dans « affichage » et cliquer sur « en-tête et pied de page ») et modifier le texte. Pour fermer, cliquer en dehors de la zone en pointillés ou sur « fermer » dans la fenêtre « en-tête et pied de page »

## Une continuité de la politique menée par la Ville et l'Agglomération

L'adoption du « cédez-le-passage cycliste au feu rouge » s'inscrit dans la continuité des aménagements en faveur des déplacements à vélo déjà instaurés par la Ville et Chambéry métropole.

### Les pistes cyclables

En janvier 2006, les communes ont délégué à Chambéry métropole la responsabilité de l'entretien des aménagements cyclables. Dans le cadre de son nouveau schéma directeur deux-roues, l'Agglomération prend en compte tous les nouveaux projets d'urbanisme pour actualiser les grands principes d'aménagement cyclable, ainsi que les principales liaisons qui vont être réalisées dans les dix ans à venir. Parmi les derniers aménagements réalisés, on peut citer la liaison entre la gare SNCF et l'avenue Verte Nord, franchissant le cours d'eau l'Hyères grâce à une passerelle, baptisée Armand Challes. En 2013, de nouveaux aménagements sont programmés : avenue Henri Bordeaux (bandes cyclables) et rue Costa de Beauregard (réaménagement du trottoir partagé – nouvelles liaison rue du Bel eau –passerelle pré Marquis).

### Les zones de rencontre

Les zones de rencontre sont des secteurs ouverts à tous les modes de déplacement, dans lequel le plus fragile est prioritaire (piéton, deux-roues, deux-roues motorisé, voiture, bus..). La vitesse de circulation y est limitée à 20 km / h, ce qui permet aux piétons de circuler librement.

Chambéry est pionnière dans cette politique innovante de partage de l'espace urbain et de sécurité routière. Elle est devenue une référence nationale en mettant en place, dès la fin des années soixante-dix, les premières zones d'espace partagé et zones 30 en centre ville et dans les quartiers, destinées à garantir une place à chaque usager. Un décret a ensuite institué au plan national des « zones de rencontre », largement inspirées de l'expérience chambérienne. Comme les autres villes, Chambéry s'est donc mise en conformité avec les modalités de ce décret qu'elle a largement contribué à façonner. La première zone de rencontre a été mise en place dans le cadre du réaménagement des abords des Halles, devant le lycée Vaugelas, sur le plateau pavé entre la sortie du lycée et la place de Genève. Deux autres zones de rencontre sont situées rue de Boigne au niveau de la traversée de la place Saint-Léger et place Marcet dans le quartier du Biollay.

Une étude sur la « ville 30 » sera réalisée en 2013 par la Ville de Chambéry. Il s'agit d'un concept innovant qui a pour objectif de pacifier la circulation en ville en réduisant la vitesse à 30 km/h sur 70 à 80% des voiries et à généraliser 30 km/h comme la vitesse de référence en ville. Les objectifs sont multiples : assurer une meilleure sécurité des usagers de la rue, réduire le bruit et la pollution de l'air dus au trafic urbain, inciter les citadins à privilégier la marche et le vélo pour les déplacements de proximité et plus généralement, pacifier la ville et la rendre plus conviviale.

### Les rues à double sens cyclable

Les rues à double sens cyclable favorisent l'utilisation du vélo avec des trajets plus courts, plus directs et plus sécurisés. Ces aménagements spécifiques répondent au décret du 30 juillet 2008, qui a introduit dans le Code de la route la généralisation de ce type d'aménagement dans les zones « 30 » et les zones de rencontre. Chambéry compte 31 double-sens cyclables.

Contacts presse **Jean-Marc Brun**, Cabinet du Maire, directeur adjoint  
[jm.brun@mairie-chambery.fr](mailto:jm.brun@mairie-chambery.fr) . 04 79 60 23 92 . Fax : 04 79 75 23 00

Nous joindre **Ville de Chambéry** . Hôtel de Ville . BP 1105 . 73011 Chambéry CEDEX  
[www.chambery.fr](http://www.chambery.fr) . 04 79 60 20 20 . [chambery@mairie-chambery.fr](mailto:chambery@mairie-chambery.fr)

Pour ajouter un contact ou modifier le pied de page, cliquer sur cette partie de texte (ou aller dans « affichage » et cliquer sur « en-tête et pied de page ») et modifier le texte. Pour fermer, cliquer en dehors de la zone en pointillés ou sur « fermer » dans la fenêtre « en-tête et pied de page »

## Quelques chiffres

- 21 carrefours sur les 30 que compte Chambéry sont concernés par le « cédez-le-passage cycliste au feu rouge »
- Entre 15 000 à 45 000 déplacements sont réalisés à vélo chaque jour dans l'agglomération.
- 85 km d'aménagements cyclables sur Chambéry métropole
- Plus de 3 000 arceaux à vélo dans l'agglomération
- 162 places en consigne à la vélostation
- 200 places de consigne délocalisées dans l'agglomération
- 450 vélos en locations
- 31 double-sens cyclables à Chambéry
- 3 zones de rencontre à Chambéry

Contacts presse **Jean-Marc Brun**, Cabinet du Maire, directeur adjoint  
[jm.brun@mairie-chambery.fr](mailto:jm.brun@mairie-chambery.fr) . 04 79 60 23 92 . Fax : 04 79 75 23 00

Nous joindre **Ville de Chambéry** . Hôtel de Ville . BP 1105 . 73011 Chambéry CEDEX  
[www.chambery.fr](http://www.chambery.fr) . 04 79 60 20 20 . [chambery@mairie-chambery.fr](mailto:chambery@mairie-chambery.fr)

Pour ajouter un contact ou modifier le pied de page, cliquer sur cette partie de texte (ou aller dans « affichage » et cliquer sur « en-tête et pied de page ») et modifier le texte. Pour fermer, cliquer en dehors de la zone en pointillés ou sur « fermer » dans la fenêtre « en-tête et pied de page »